

Rémunération perçue par HSBC Global Asset Management (France) dans le cadre de la commercialisation d'OPC

Classe de parts	Taux de rétrocession (exprimé en % maximum des frais de gestion)
HSBC Global Investment Funds	
A	75%
B	50%
E	*75%
I	50%
J	50%
L	50%
M	75%
N	50%
P	*75%
R	*75%
S	50%
X	50%
W	**50%
Y	50%
HSBC Euro Liquidity Fund	
A	44%
B	62%
C	44%
D	62%
G	44%
H	44%
L	44%
HSBC Sterling Liquidity Fund	
A	75%
B	88%
C	75%
D	88%
H	50%
HSBC US Dollar Liquidity Fund A	
A	75%
C	75%
D	88%
G	58%
H	50%
L	50%

* en % des frais de gestion de la part A

** en % des frais de gestion de la part I

HSBC Global Asset Management (France) vous accompagne lors de vos placements et investissements, notamment en mettant à votre disposition des Organismes de Placement Collectif (« OPC » ou « fonds »).

Les dispositions réglementaires applicables ont renforcé nos obligations en matière de transparence concernant les rémunérations perçues dans le cadre de la distribution d'instruments financiers.

Aux termes de conventions de placements entre HSBC Global Asset Management (France) et les sociétés de gestion du groupe HSBC, il est prévu la perception par HSBC Global Asset Management (France) d'une rémunération à l'occasion de la commercialisation des OPC gérés par ces sociétés de gestion.

Cette rémunération prend la forme d'une rétrocession (reversée directement par la société de gestion à HSBC Global Asset Management (France)) sur la commission de gestion prélevée par la société de gestion sur la base de l'actif net de l'OPC concerné. Le montant de cette rémunération correspond à un pourcentage appliqué sur la base de l'encours placé par HSBC Global Asset Management (France) de l'OPC concerné (les taux maximum appliqués pour chaque fonds sont présentés dans le présent tableau).